

SASU EDMOND CAUBRAQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 81 AVENUE DE MAGUDAS, 33700 MERIGNAC
817 703 911 RCS BORDEAUX
Ci-après désignée la « Société »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 FEVRIER 2026**

*L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre février,
A 10 heures,*

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société CAEC AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 1 RUE André Maurois, 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 202 857 RCS BORDEAUX,
Représentée par Monsieur Olivier THIEBAUT, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la **société SASU EDMOND CAUBRAQUE**,

En présence de Madame Céline WANGERMEZ, Présidente non associée de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente non associée,

A pris les décisions suivantes relatives :

- **au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,**
- **aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la Société, à compter de ce jour : "CAEC AUDIT 2", et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : CAEC AUDIT 2."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique et la Président ont dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société CAEC AUDIT
Monsieur Olivier THIEBAUT

Signé par :
 **THIEBAUT Olivier**
18E6175D24C545F...

La Présidente
Madame Céline WANGERMEZ

Signé par :
 **WANGERMEZ Céline**
C54C2988EFA644C...